

Location type colloc + coup et blessure.

Par **bacchus**, le **25/11/2008** à **23:29**

Bonjour a tous.

Petit nouveau sur le forum et je demande un peu d'information sur ma situation. Qui n'est pas tres simple.

J'ai ete avec une fille depuis Janviers. Nous habitons ensemble. Elle a decide de mettre fin a notre relation. Cependant nous cohabitons encore sous le meme toi. cependant je precise que tout les frais me revienne (loyer, assurance, internet) elle, ne pait que l'electricite. De plus, la caution est de moi, et c'est ma mère quyi est garante solidaire (pour les deux).

Le bail est établie au deux nom, et j'aimerais savoir comment faire pour me sortir de là. Car si je romp ma part, ma mère sera toujours solidaire de mon ex, et j'ai pas envie que ma mère paie le loyer pour mon ex. C'est immoral.

Donc a ce jour j'ai qu'a attendre qu'elle s'en aille or c'est pas simple car n'a aucun revenu.

De plus, notre relation etant terminé elle est toujours la à me chercher les poux, et c'est de temps a autre violent. Pour ma part j'essai juste de la calmé en la plaquant contre le canapé par exemple et la bloquant, mais elle ne se gene pas de faire plus, genre ce soir, le bras mordu presque a sang, et étranglement (j'ai des marque).

Sa devient invivable, d'autant plus que j'ai une petite fille de 4 ans, que j'ai un weekend sur deux, de ce fait je refuse de la prendre, j'ai pas envie que ma fille souffre de cette relation qui pourtant fini.

Alors voila je ne sais pas quoi faire.

Certe j'ai des marque mais dois je allez faire un certificat médical, est ce suffisant comme marque.

J'ai pas envie de porter plainte, ce que je veux c'est que chacun fasse sa vie séparément un point c'est tout. Car la plus sa va continue pire cela sera et j'en peu plus.

J'ai pas envie que ma mere paie non plus. Qu'elle sont les solution vis a vis de la location et tout cela.

Si vous avez un manque d'information je suis pret a en informé, mais je suis vraiment perdu. Je veux juste pouvoir "vivre" repartir sur de bonne base, mais la c'est invivable.

merci d'avance

Par **chibi**, le **27/11/2008** à **23:25**

Vous mettez ses affaires dehors et vous changez les serrures pendant qu'elle est pas là...
evii.

Image not found or type unknown

Non pas très juridique comme solution à cette époque de l'année... néanmoins radicale. Arf. Peut-être faudrait-il lui suggérer d'aller loger chez une amie et argumenter sur l'ambiance épouvantable pour tous les deux.

Un certificat médical ne servira que si vous portez plainte (pas d'arrêt de travail pour ça).

Au niveau du contrat de location je peux rien dire, je ne suis pas assez renseignée.

D'autres peuvent-ils aider ?

Par **nicomando**, le **28/11/2008** à **10:05**

Le problème ici comme vous l'avez souligné c'est qu'au niveau du contrat de location votre mère est caution pour les deux locataires.

Je pense que la chose que vous pouvez faire en revanche c'est écrire au propriétaire pour expliquer votre situation qui ne peut plus durer et essayez de trouver un accord. Pour le moment je ne vois que ça.

Par **Camille**, le **28/11/2008** à **11:00**

Bonjour,

Oui mais, concrètement, que peut faire (et que veut faire) le propriétaire ?

Lui, du moment qu'il touche ses loyers...